

**Audioconférence du 11 juin au SRE****Retour progressif en présentiel**

Le nombre d'agents sur site cette semaine était proche de 110 agents. La direction du SRE nous a informé de son souhait d'une reprise plus importante en présentiel en maintenant pour le moment la règle d'un agent par bureau. En début de discussion, le directeur évoquait un retour en présentiel 2 jours par semaine pour tous les agents à partir du 15 juin. **FO** est intervenue pour rappeler que si certains agents ressentent le besoin de revenir plus de 2 jours d'autres non. Avec la règle d'un agent par bureau, certains pourraient être obligés de rester chez eux contre leur volonté et inversement d'autres obligés à venir. Le directeur a finalement convenu que la règle du retour 1 jour par semaine était impérative mais que le passage à 2 jours devait être vu avec plus de souplesse.

Les douches, vestiaires et salles de sport restent fermés pour le moment.

Reliquat congés 2019

Le SG nous informe que les congés 2019 peuvent être reportés jusqu'au 30/06. Une dizaine d'agents seraient concernés au SRE. **FO** à l'instar des autres OS a rappelé que le Ministre DUSSOPT avait déclaré que ces congés pouvaient également être portés sur le CET récemment déplafonné.

Néanmoins, la question de la déclinaison de cette décision à la DGFIP reste entière. En effet, de nombreux agents ne disposent pas d'un CET et la date d'ouverture pour ce faire étant dépassée, la DG pourrait se heurter à une difficulté technique. **F.O.-DGFIP**, rappelé en audience le 4 juin avec le Directeur Général que les difficultés techniques ne sauraient justifier que la décision du Ministre, pour une fois positive, ne puisse s'appliquer rapidement à la DGFIP. Il importe en effet de donner aux personnels, quelle que soit la position dans laquelle ils se sont trouvés, la garantie de conserver le bénéfice de ces congés, à un moment ou à un autre. **FO** suivra ce dossier.

Application ordonnance du 15 avril
Congés pendant la crise sanitaire

Les notifications écrites individuelles évoquées dans notre compte-rendu du 27 mai devraient être transmises aux agents à partir du 15 juin.

N'hésitez pas à nous solliciter en cas de besoin.

Prime exceptionnelle

Lors de notre dernière audio, le directeur évoquait la possibilité qu'1/3 des agents du SRE puissent être éligibles à la prime exceptionnelle.

Finalement seuls **60 à 70 agents au SRE** (soit environ 13%) seraient primés. 25 agents environ percevraient la prime maximum de 1000€ et les autres celle à 330€.

FO a demandé quels critères avaient été retenus pour établir la liste des agents finalement ciblés par le versement de cette prime. La direction a indiqué que les critères retenus par la DGFIP s'étaient resserrés autour de deux éléments :

- une forte augmentation de l'activité du fait du COVID
- une transformation/adaptation importante de l'activité du fait de la crise sanitaire

SIRHIUS

Le passage à Sirhius aura lieu le 1/7/2020. Des sessions de e-formation devraient être proposées et le directeur a annoncé qu'une communication vers les agents serait faite rapidement sur SPI par le SG.

FO vous conseille de faire une copie de l'état de vos congés et pointages avant ce passage de CASPER vers SIRHIUS.